

Le **Rassembleur** des Coteaux

FÉVRIER 2026, VOL. 33, N° 01

À LA UNE

SPÉCIAL BUDGET 2026

Détails en page 3

Sommaire

Mot du maire	2
Actualités	3
Urbanisme	9
Environnement	10
Camp de jour.....	11
Loisirs et culture	12
Vie communautaire	15



Repérez ce pictogramme pour découvrir le contenu supplémentaire en ligne !



Carl Dussault – District 1
district1@les-coteaux.qc.ca



Claude Lepage – District 2
district2@les-coteaux.qc.ca



Sylvie Joly – District 3
district3@les-coteaux.qc.ca



Michel Joly – District 4
district4@les-coteaux.qc.ca



Gaétan St-Yves – District 5
district5@les-coteaux.qc.ca



Angélique L'Écuyer – District 6
district6@les-coteaux.qc.ca

Séances 2026

16 février	15 juin	19 octobre
16 mars	20 juillet	16 novembre
20 avril	17 août	21 décembre
19 mai	21 septembre	



Consultez les détails en ligne.

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec rigueur et transparence que je vous présente les prévisions budgétaires 2026. Pour l'année à venir, notre budget s'établit à 10 805 717\$, avec des dépenses de fonctionnement de 9 423 920\$, soit une hausse globale de 5,32% par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique par des ajustements ciblés afin de maintenir des services de qualité, tout en répondant aux besoins grandissants de notre communauté.

Parmi les principales variations, la sécurité publique connaît une augmentation, notamment en raison de la hausse des frais de la Sûreté du Québec, ainsi que des coûts associés à l'exploitation de notre nouvelle caserne. Du côté du transport et de la voirie, les montants reflètent l'évolution normale de nos activités et l'organisation de nos services techniques. Enfin, les loisirs, la culture et la vie communautaire poursuivent leur développement, notamment grâce à des heures supplémentaires à la bibliothèque et au soutien des activités et programmes destinés aux familles.

Le budget 2026 s'accompagne également d'un programme triennal d'immobilisations totalisant 7 371 600\$ en 2026 et comprenant des subventions anticipées. Parmi les projets prévus, mentionnons des interventions à l'usine de filtration, des services professionnels pour la réfection du poste de pompage Lippé et l'acquisition d'un terrain stratégique pour le prolongement de la rue Rémillard. Ces investissements visent à moderniser nos infrastructures et à assurer la pérennité de nos services.

J'en profite aussi pour vous annoncer une excellente nouvelle : la construction de la nouvelle caserne et du garage municipal est maintenant terminée. Au moment d'écrire ces lignes, nos équipes sont à pied d'œuvre pour le déménagement du matériel et la relocalisation des services. C'est une étape concrète et attendue, qui renforcera l'efficacité de nos activités au profit de toute la population.

Nous vous convierons d'ailleurs à des portes ouvertes au printemps : ce sera l'occasion de visiter les lieux, de rencontrer l'équipe des Travaux publics ainsi que les pompiers de Coteau-du-Lac/Les Coteaux, et de participer à des activités pour toute la famille.

Enfin, je vous invite à profiter pleinement des activités proposées durant la semaine de relâche scolaire. Tous les détails se trouvent à la page 12 de ce numéro.

Au plaisir de vous croiser bientôt !

Sylvain Brazeau
Maire

450 267-3531, poste 221 (réception)
mairie@les-coteaux.qc.ca



Planification budgétaire de la municipalité pour 2026

Conformément aux dispositions de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la Municipalité des Coteaux vous présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2026.

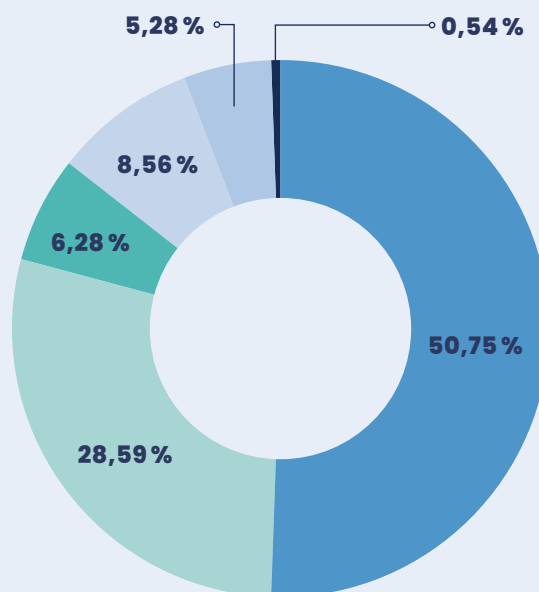


FAITS SAILLANTS | REVENUS

Revenus totaux: 10 805 717 \$

- Revenus de fonctionnement: 10 513 758 \$
- Appropriation des excédents non affectés: 259 828 \$
- Appropriation de réserves et excédents affectés: 32 131 \$

Proportion et provenance des revenus



- Taxes foncières, taxes de secteurs et paiements tenant lieu de taxes
- Tarification
- Transferts (subventions)
- Droits de mutation
- Autres revenus (camping, amendes, permis, intérêts sur compte de taxes, etc.)
- Licences et permis

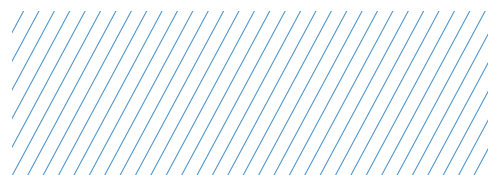
Actualités

FAITS SAILLANTS | DÉPENSES

Poste de dépenses	Variation	
Administration générale	+ 3,77%	<ul style="list-style-type: none">Aucun fait notable à relever pour 2026
Sécurité publique	+ 14,47%	<ul style="list-style-type: none">Frais liés à la Sûreté du Québec: + 17%Augmentation des coûts d'assurance et d'électricité – nouvelle caserneAjout d'un budget pour la surveillance des rives
Transport et voirie	+ 4,25%	<ul style="list-style-type: none">Ajout d'un poste aux services techniquesAugmentation des coûts d'assurance et d'électricité, notamment pour le nouveau garage municipalL'augmentation globale demeure raisonnable au regard des augmentations antérieures
Hygiène du milieu, égout et aqueduc	+ 0,00%	<ul style="list-style-type: none">Augmentation des quotes-parts de la Régie d'assainissement des CoteauxFrais non récurrents pour branchements promoteurs en 2025, ce qui fausse la variation, qui serait autrement de + 6,30%
Aménagement, urbanisme et développement	- 0,62%	<ul style="list-style-type: none">Quotes-parts à la MRC globalement stablesAugmentation du budget pour les frais juridiquesFrais non récurrents en 2025
Loisir, culture et vie communautaire	+ 11,70%	<ul style="list-style-type: none">Hausse des salaires des employés saisonniers et augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèqueAugmentation des coûts des cours et du camp de jourAugmentation de 7% pour les événements, fêtes et festivalsDépenses du Centre sportif Soulanges

Dépenses totales : 10 805 717 \$

- Dépenses de fonctionnement: **9 423 920 \$ (+ 5,32%)**
- Service de la dette (capital + intérêts), virements aux réserves, remboursement du fonds de roulement, etc.: **1 381 797 \$**
- Indice des prix à la consommation utilisé comme guide: **+ 3,3%** (référence octobre 2025)
- Augmentation des quotes-parts à la MRC: **+ 8,37%**
- Augmentation des quotes-parts à la Régie d'assainissement des Coteaux: **+ 32,5% (142 819 \$)**



RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES | Exercice se terminant le 31 décembre 2025

Revenus	2025	2026	Augmentation (diminution)
Taxe générale	2 006 934 \$	2 127 736 \$	120 802 \$
Taxe 6 logements et plus	214 816 \$	241 771 \$	26 955 \$
Taxe exploitation agricole	40 971 \$	42 530 \$	1 559 \$
Taxes immeubles non résidentiels	489 598 \$	523 256 \$	33 658 \$
Taxes immeubles industriels	26 560 \$	28 480 \$	1 920 \$
Taxes terrains vagues desservis (TVD)	-	45 053 \$	45 053 \$
Taxe service de la dette	313 344 \$	404 037 \$	90 693 \$
Taxe service de la sécurité publique	1 538 442 \$	1 733 108 \$	194 666 \$
Taxe de remboursement du fonds de roulement	36 199 \$	56 707 \$	20 508 \$
Taxe de revalorisation du territoire	20 362 \$	-	(20 362) \$
Réserve financière service de voirie	85 972 \$	-	(85 972) \$
Réserve financière bâtiments	-	-	-
Taxe Centre sportif Soulanges	-	25 991 \$	25 991 \$
Taxe service d'aqueduc	1 149 551 \$	1 054 077 \$	(95 475) \$
Taxe service d'épuration	943 794 \$	1 102 151 \$	158 357 \$
Taxe d'ordures	419 509 \$	412 569 \$	(6 940) \$
Taxe de récupération	167 917 \$	185 196 \$	17 279 \$
Taxe de matières organiques	204 996 \$	229 679 \$	24 683 \$
Tarifification piscine	20 580 \$	20 790 \$	210 \$
Taxe de secteur	50 473 \$	17 917 \$	(32 556) \$
Paiement tenant lieu de taxes	65 660 \$	88 999 \$	23 339 \$
Recettes de sources locales	1 623 807 \$	1 513 115 \$	(110 692) \$
Revenus de transferts	590 415 \$	660 596 \$	70 181 \$
Affectation d'excédents et réserves	147 766 \$	291 959 \$	144 193 \$
Total des revenus	10 157 666 \$	10 805 717 \$	648 051 \$

Dépenses	2025	2026	Augmentation (diminution)
Administration générale	1 448 738 \$	1 503 376 \$	54 638 \$
Sécurité publique	1 298 916 \$	1 486 866 \$	187 950 \$
Transport routier	1 652 675 \$	1 722 908 \$	70 233 \$
Hygiène du milieu	2 633 160 \$	2 639 260 \$	6 100 \$
Urbanisme et territoire	539 499 \$	536 172 \$	(3 327) \$
Loisirs et culture	1 374 538 \$	1 535 338 \$	160 800 \$
Service de la dette	1 059 406 \$	1 344 597 \$	285 191 \$
Virement aux réserves	133 534 \$	37 200 \$	(96 334) \$
Dépenses d'immobilisations	17 200 \$	-	(17 200) \$
Total des dépenses	10 157 666 \$	10 805 717 \$	648 051 \$

FAITS SAILLANTS | TAXATION ET TARIFICATION

- La hausse du taux de la taxe foncière résiduelle (taux de base) a été fixée à **3,5 %**, en s'appuyant sur un indice des prix à la consommation (IPC) de **3,3**.
- Le taux pour les édifices de 6 logements et plus a été maintenu à **133,3 %** du taux de base, soit le maximum.
- Le taux pour les terrains vagues desservis a été maintenu à **1 fois** le taux de base.
- Le taux de la taxe foncière pour immeuble non résidentiel (INR) a été porté à **0,6552, par tranche de 100 \$ d'évaluation**, soit **3 fois** le taux de base. C'est une **augmentation de 7,23 %**.
- Les immeubles industriels, qui étaient auparavant inclus avec les immeubles non résidentiels, ont maintenant leur propre catégorie. Pour 2026, le taux est de **105 %** du taux INR, soit **0,6880 par tranche de 100 \$ d'évaluation**. C'est une **augmentation de 7,23 %** comparativement au taux de 2025.
- Le taux pour la taxe foncière agricole a été laissé à **1 fois** le taux de base.
- Une nouvelle taxe a été créée pour couvrir les dépenses du Centre sportif Soulanges. Le taux est établi en fonction de la somme des dépenses pour l'année.

Répercussions sur le compte de taxes

- Valeur de la propriété moyenne: **465 946 \$**
- Hausse moyenne: **3,64 %**
- Tarifs: **1,38 %**
- Taxes foncières: **4,91 %**



TAXATION

Taxes foncières (par 100 \$ d'évaluation)	2025	2026	Augmentation (diminution)
Taxe foncière résiduelle	0,2110 \$	0,2184 \$	0,0074 \$
Taxe foncière 6 logements et plus	0,2813 \$	0,2911 \$	0,0098 \$
Taxe terrains vagues desservis	0,2110 \$	0,2184 \$	0,0074 \$
Taxe foncière agricole	0,2110 \$	0,2184 \$	0,0074 \$
Taxe foncière immeubles non résidentiels	0,6110 \$	0,6552 \$	0,0442 \$
Taxes immeubles industriels	0,6416 \$	0,6880 \$	0,0464 \$
Taxe de dette	0,0277 \$	0,0342 \$	0,0065 \$
Taxe de la sécurité publique	0,1360 \$	0,1467 \$	0,0107 \$
Taxe Centre sportif Soulanges	0,0000 \$	0,0022 \$	0,0022 \$
Taxe de remboursement du fonds de roulement	0,0032 \$	0,0048 \$	0,0016 \$
Taxe de revalorisation du territoire	0,0018 \$	0,0000 \$	(0,0018) \$
Réserve financière du service de voirie	0,0076 \$	0,0000 \$	(0,0076) \$
Réserve financière des bâtiments	0,0000 \$	0,0000 \$	0,0000 \$
TOTAL DES TAXES FONCIÈRES APPLICABLES SUR LE RÉSIDENTIEL	0,3873 \$	0,4063 \$	(0,0190) \$

TARIFS PAR LOGEMENT

Tarifs par logement	2025	2026	Augmentation (diminution)
Eau	391,67 \$	352,18 \$	(39,49) \$
Épuration des eaux	320,80 \$	367,20 \$	46,40 \$
Vidanges	168,14 \$	168,07 \$	(0,07) \$
Récupération	60,95 \$	60,72 \$	(0,23) \$
Matières organiques	70,18 \$	77,50 \$	7,32 \$
Total des tarifs par logement	1 011,74 \$	1 025,67 \$	13,93 \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026 À 2028

Les projets inscrits dans le plan triennal d'immobilisations sont des orientations d'investissements qui peuvent être modifiées ou reportées à une année ultérieure. Certains des investissements mentionnés sont soutenus par des aides financières confirmées pouvant être rehaussées selon l'admissibilité de la municipalité à d'autres programmes.

	2026	2027	2028
Bâtiments	312 000 \$	4 964 145 \$	15 000 \$
Infrastructures	2 010 000 \$	4 250 000 \$	7 755 000 \$
Loisirs	-	-	-
Machinerie, outillage et équipements	55 000 \$	-	-
Matériel de bureau et informatique	30 000 \$	-	-
Parcs et espaces verts	394 000 \$	821 000 \$	807 800 \$
Sécurité civile	4 570 000 \$	260 000 \$	-
Total	7 371 600 \$	10 295 145 \$	8 577 800 \$
Subventions anticipées	4 643 800 \$	4 076 207 \$	473 748 \$

FAITS SAILLANTS 2026

- Services professionnels (plans et devis) pour le centre communautaire (suite)
- Remplacement des membranes de l'usine de filtration et resurfaçage du bassin
- Services professionnels liés à la réfection du poste de pompage Lippé, des conduites de la rue Lippé et des rues transversales, y compris la rue Daoust (phase 1 de 2)
- Acquisition du terrain du CN pour le prolongement de la rue Rémillard



FAITS SAILLANTS 2027

- Rachat des débits de traitement des eaux usées
- Travaux de construction à l'hôtel de ville, phase 2 (centre communautaire)
- Génératrice pour l'hôtel de ville (centre de coordination des mesures d'urgence au PSC)
- Piste cyclable de la montée du Comté
- Aménagement du parc Hervé-Laframboise (chalet et modules de jeux)
- Aménagement du parc Pépinot-et-Capucine

FAITS SAILLANTS 2028

- Aménagement du parc Pépinot-et-Capucine (suite)
- Réfection (séparation du réseau) de la rue Lippé avec remplacement de la conduite souterraine – Travaux sur la rue Lippé et ses rues transversales, y compris la rue Daoust
- Réfection des rues (séparation du réseau) Prieur, Asselin, Vernier et Doucet (phase 1)



LICENCES POUR ANIMAUX

En vertu du règlement en vigueur, la licence annuelle est obligatoire pour tous les chats et les chiens.

Les demandes de licences pour chiens ou chats doivent être faites en ligne ou en personne à nos bureaux. Le tarif est de 20 \$ annuellement. La médaille est valide pour la durée de vie de l'animal. En cas de perte, de bris ou de vol, la médaille pourra être remplacée au coût de 5 \$.

Si vous êtes propriétaire de votre résidence, le renouvellement de la licence sera ajouté à votre compte de taxes municipales (renouvellement le 1^{er} janvier de chaque année). Vous n'aurez donc plus à vous déplacer, à moins d'être locataire.

Si votre animal décède ou change de propriétaire, vous devez en informer la Municipalité. La modification sera apportée à votre compte de taxes et le registre mis à jour.



Pour faire une demande de licence, remplissez le formulaire en ligne en cliquant ici: lescoteaux.edemandes.com/fr/

PLANIFIEZ VOS TRAVAUX: PENSEZ AU PERMIS DÈS MAINTENANT!



Le printemps est une période propice aux améliorations résidentielles. Pour éviter les contretemps et réduire les délais, un bon réflexe s'impose: validez dès maintenant auprès du Service de l'urbanisme si un permis ou un certificat d'autorisation est requis.

N'entreprenez pas de travaux, ne retenez pas d'entrepreneur et n'achetez pas de matériaux avant d'avoir obtenu votre permis ou votre certificat.

Exemples de projets pouvant nécessiter une autorisation :

- Abattage d'arbre
- Aménagement d'un stationnement
- Arrosage
- Bâtiments accessoires (cabanon, remise, etc.)
- Clôture, muret, haie
- Nouvelle construction d'habitation
- Changement d'usage
- Piscine et spa
- Rénovation et réparation

Délais et étapes à retenir

Les délais d'émission peuvent varier selon la nature du projet et la charge de travail du Service de l'urbanisme. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Déposez les vôtres le plus tôt possible!

Pendant les travaux, affichez votre permis bien en vue. Les travaux doivent débuter dans les 6 mois suivant l'émission du permis et respecter les autorisations. Une inspection peut aussi être effectuée pour vérifier la conformité.



Qualité de l'air en hiver : petits gestes, grand souffle!

En hiver, on pense souvent que l'air est « plus pur »... Pourtant, c'est justement la saison où la qualité de l'air peut se détériorer rapidement. Quand les vents sont faibles (souvent en soirée) et que l'air stagne près du sol, certains contaminants s'accumulent et forment du smog. Résultat : l'air devient plus irritant, surtout pour les enfants, les personnes âgées et les gens qui vivent avec de l'asthme ou d'autres problèmes respiratoires.

CHAUFFAGE AU BOIS : À UTILISER AVEC DISCERNEMENT

Au Québec, le chauffage au bois est l'une des principales causes de la mauvaise qualité de l'air en hiver. La fumée provenant des poêles et foyers peut contenir, entre autres, des particules fines (PM_{2,5}) et d'autres contaminants qui peuvent aggraver l'asthme et provoquer maux de tête, irritation des yeux/nez/gorge et étourdissements.

Les bons réflexes

- Lors d'un avertissement de smog, évitez d'allumer un feu (foyer, poêle à bois, feu extérieur).
- Si vous chauffez au bois, utilisez du bois dur, séché au moins 6 mois; ne brûlez jamais de matières comme le plastique, le bois traité ou peinturé.
- Pensez entretien : cheminée nettoyée régulièrement + appareil en bon état = combustion plus efficace et donc moins d'émissions.
- Si vous magasinez un appareil, privilégiez un modèle certifié et, lorsque possible, considérez des options moins polluantes (p. ex. le chauffage électrique).

DÉMARRER... ET PARTIR !

On a tous connu la tentation de laisser « chauffer » l'auto longtemps. Or, laisser tourner le moteur au ralenti plus de 30 secondes n'apporte généralement aucun avantage. Dix minutes au ralenti peuvent consommer environ 0,25 à 0,50 L de carburant et produire de 600 à 1 200 g de CO₂, selon le véhicule et les conditions.

À retenir :

- Selon la réglementation municipale, le fonctionnement moteur au ralenti est limité à 3 minutes.
- La façon la plus efficace de réchauffer le moteur et l'habitacle : rouler doucement pendant les premières minutes.

Bonus :

- Si vous avez un chauffe-moteur (chauffe-bloc), utilisez-le idéalement avec une minuterie pour limiter son fonctionnement à environ 2 heures avant le départ.
- Vérifiez la pression des pneus (le froid la fait baisser). En roulant sur des pneus dont la pression est en dessous de la pression recommandée, vous réduisez leur durée de vie et augmentez la consommation de carburant.



En février, on se donne une mission simple : respirer mieux, sans se compliquer la vie. Chaque petit geste compte. Votre voisinage vous remerciera – et vos poumons aussi !

Emplois d'été au camp de jour

JOINS-TOI À L'ÉQUIPE DYNAMIQUE DE NOTRE CAMP DE JOUR CET ÉTÉ !

Envie d'un emploi stimulant, amusant et enrichissant cet été? Notre camp de jour est à la recherche d'animateurs et d'accompagnateurs passionnés et créatifs pour encadrer les jeunes et leur offrir des souvenirs impérissables.

Pourquoi travailler avec nous?

- Un environnement dynamique où chaque jour est une nouvelle aventure
- Le développement de compétences en leadership, créativité et gestion de groupe
- Des équipes solidaires qui favorisent la collaboration et le respect mutuel

Postes offerts

- Animatrice ou animateur
- Accompagnatrice ou accompagnateur

Critères d'admissibilité

Pour te joindre à notre équipe, il te faut :

- avoir réussi son secondaire 4 avant l'été 2026
- avoir suivi une formation en animation (comme le DAFA) ou vouloir suivre cette formation
- aimer travailler avec les enfants et avoir une attitude positive
- démontrer des compétences en leadership, en communication et en organisation
- Faire preuve de créativité et d'autonomie pour animer des activités variées et captivantes
- être disponible du 29 juin au 21 août 2026 (8 semaines)

Pour de plus amples renseignements concernant le poste, consulte l'offre d'emploi sur notre site Web.

Comment postuler?

Si l'aventure te tente, envoie ton CV à loisirs@les-coteaux.qc.ca avant le lundi 23 février 2026.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR

Le camp de jour de la Municipalité des Coteaux est ravi d'offrir un service d'accompagnement spécialement conçu pour les enfants de 5 à 12 ans qui résident aux Coteaux, qui ont des besoins particuliers ou des limitations, et qui veulent participer aux activités estivales.

Nous croyons fermement à l'inclusivité et à l'importance de créer des expériences enrichissantes pour tous les enfants de notre communauté. Offrez à votre enfant un été mémorable au camp de jour!

Faire une demande d'accompagnement

Les parents ou tuteurs sont invités à remplir le formulaire publié sur le site de la municipalité et à l'acheminer au Service des loisirs avant le 1^{er} mars 2026 par courriel à loisirs@les-coteaux.qc.ca ou au comptoir de l'hôtel de ville. Nous traiterons également les demandes reçues après cette date. Cependant, nous ne pourrions garantir une place pour votre enfant au camp de jour.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au **450 267-3531, poste 225**, ou par courriel à loisirs@les-coteaux.qc.ca



[les-coteaux.qc.ca/
citoyens/loisirs-vie-
communautaire/camp-
de-jour/](https://les-coteaux.qc.ca/citoyens/loisirs-vie-communautaire/camp-de-jour/)

Programmation pendant la semaine de relâche



**TOUS LES JOURS DU 2 MARS AU 8 MARS, DE 10 H À 16 H
AU PARC RÉJEAN-BOISVENU**

Pendant la relâche, le parc devient le lieu de rassemblement hivernal.

- Prêt de vélos aux pneus surdimensionnés (fatbikes)
- Prêt de tubes sur neige
- Feu d'ambiance
- Chocolat chaud



Samedi 28 février

BINGO « SPÉCIAL RELÂCHE »

À 13h

- ① Édifice Gilles-Grenier
Aucune inscription requise

RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX

De 18h à 21h

- ① Centre de la nature Quatre-Saisons (route 338, Coteau-du-Lac)
Aucune inscription requise

Dimanche 1^{er} mars

ANIMATION FAMILIALE

De 13h à 16h

Un moment ludique pour profiter de l'extérieur en famille

- ① Parc Réjean-Boisvenu
Aucune inscription requise



Lundi 2 mars

ATELIER DE CUISINE

De 9h à 13h

- ① Édifice Gilles-Grenier
Inscription obligatoire à compter du 10 février
Activité réservée aux jeunes de 7 à 15 ans, animée par le Cercle de fermières Des-Phares
Places limitées



Mardi 3 mars

PROJECTIONS DE FILMS FAMILIAUX

À 10h et à 18h30

Ambiance chaleureuse. Popcorn et petit jus offerts.

- ① Édifice Gilles-Grenier
Aucune inscription requise



Mercredi 4 mars

VISITE DE LA NOUVELLE CASERNE « POMPIER D'UN JOUR »

De 10 h à 12 h, et de 13 h à 15 h

i 100, rue Royal

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte
Inscription obligatoire dès le 10 février

Jeudi 5 mars

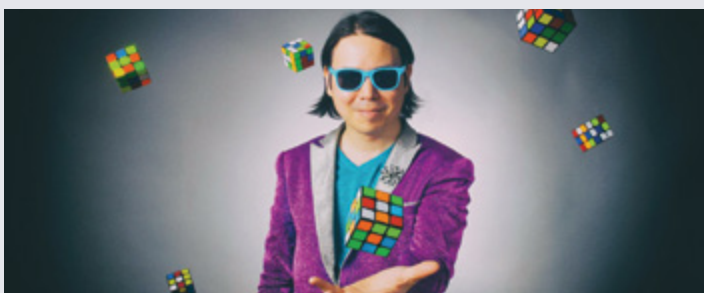
ACTIVITÉS ET BRICOLAGES

L'occasion idéale de découvrir de nouveaux jeux de société.

De 14 h à 16 h

i Bibliothèque Lucile-C.-Sauvé

Aucune inscription requise



Vendredi 6 mars

SPECTACLE DE MAGIE AVEC YAN CHAN

À 10 h

i Édifice Gilles-Grenier.

Inscription requise à partir du 10 février
(le parent doit également être inscrit)



Subvention sportive jeunesse : modifications en 2026

La Municipalité des Coteaux maintient cette année sa subvention pour encourager les jeunes à bouger, mais en lui apportant certaines modifications.

- La subvention couvre jusqu'à 30 % du coût de l'activité (au lieu de 40 %)
- Maximum de 100 \$ par adresse civique, par année (au lieu de 125 \$).
- **Important :** les activités pratiquées sur la glace du Centre sportif Soulanges ne sont pas admissibles à cette subvention, puisque la Municipalité contribue déjà au financement du Centre.

Pour faire une demande, les parents doivent fournir la facture d'inscription et un reçu officiel (numéros de taxes ou d'organisme de bienfaisance). Les subventions sont accordées jusqu'à épuisement du budget, selon l'ordre de réception des demandes complètes.



Formulaire disponible sur
notre site Web : [les-coteaux.
qc.ca/citoyens/loisirs-vie-
communautaire/programmes-
de-subvention](http://les-coteaux.qc.ca/citoyens/loisirs-vie-communautaire/programmes-de-subvention)

Bibliothèque

NOUVEAUTÉS



Adultes

Romans :

- Enquête à la petite pharmacie
- Atmosphère
- Bondrée

Documentaires :

- Vallée
- Déjouer le destin
- Cher cancer

Jeunes

Albums :

- La maison disparue
- Aujourd'hui, promis !
- L'étonnante maison de madame Victoria

Romans :

- La nuit du cadavre
- Poussière de rêve
- Jelly Bean t.5

Documentaires :

- C'est presque bon à savoir
- Le hockey

Adultes (anglais)

- The Striker
- Pitcher Perfect
- The Map that Leads to You

Activités

Inscription requise : mon.accesscite.net/71033/fr-ca/

HEURE DU CONTE

Conte, jeu, bricolage
et collation

24 février – Saint-Valentin
31 mars – Pâques

Pour les enfants de 3 à 8 ans

BIBLIO-TRICOT

Tous les mardis de février
18h30 à 20h

ATELIER DE CRÉATION DE TOUTOU

21 mars de 10h à 11h

Pour les 5 à 12 ans



Les rendez-vous ART/CULTURE

Exposition collective

UN PRINTEMPS D'INSPIRATION À L'ÉDIFICE LAURIER-LÉGER !

Du 28 février au 31 mai 2026

Vernissage : vendredi 27 février 2026, de 19 h à 21 h

Ouverture : les samedis et dimanches, de 13 h à 16 h 30

Présentée en partenariat avec la Route des arts de Vaudreuil-Soulanges (RAVS), cette édition printanière invite le public à découvrir une sélection d'œuvres d'artistes, artisanes et artisans de la région.

Édifice Laurier-Léger
(199, rue Principale, Les Coteaux)
Entrée libre



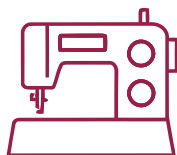
Vie communautaire

La passion des arts textiles à portée de main

Le Cercle de fermières Des-Phares invite la population à découvrir un milieu chaleureux où le savoir-faire se partage avec plaisir. Dans une ambiance conviviale, le Cercle propose différentes activités artisanales permettant de pratiquer et d'approfondir la couture, le tissage, le tricot et le crochet, que l'on soit débutante ou déjà passionnée.

PLACE À LA COUTURE

Lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Édifice Laurier-Léger (199, rue Principale)



TRICOT ET CROCHET

Lundi de 13 h à 15 h 30
Édifice Gilles-Grenier (21, rue Prieur)



Mercredi de 18 h 30 à 20 h 30
4A, rue Principale, Coteau-du-Lac

i 41\$ pour l'adhésion annuelle au Cercle. Elle comprend cinq numéros de la revue *L'Actuelle*, une excellente ressource pour s'inspirer, apprendre et suivre les tendances du milieu.
presidente@cerclephares.com ou au 514 691-5949



COURS DE TENNIS DE TABLE

Mardi de 18 h 30 à 21 h 30
Dimanche de 9 h 30 à 12 h 30

Le Club de tennis de table du Suroît est ouvert à toute personne de plus de 7 ans, quel que soit son niveau. Vous aurez accès à du matériel de haute qualité ainsi qu'à des entraîneurs chevronnés. Venez bouger et taper la balle avec eux!

i Édifice Gilles-Grenier (21, rue Prieur)
20 \$ par personne (1 h 30 de cours et 1 h 30 de jeu libre)
Olivier Wagner au 514 909-5143
info@ctts.ca | ctts.ca

UNE SAINT-VALENTIN EN BONNE COMPAGNIE

14 février 2026 à 18 h

Les Aînés du Lac-St-François invitent la population à célébrer la Saint-Valentin lors d'une soirée festive et gourmande: un souper spaghetti suivi d'une prestation du chanteur M. Serge Turbide.

Voilà une belle occasion de partager un bon repas, de se retrouver et de profiter d'un moment tout en musique dans une ambiance chaleureuse.

i Édifice Gilles-Grenier (21, rue Prieur)

35\$ par personne. Aucun billet ne sera vendu à l'entrée, il est donc important de se procurer ses billets à l'avance.

Christiane Poirier: 450 373-9228 ou 579 961-2938
Linda Martin: 514 378-3397



INITIATION À LA DANSE COUNTRY

26 février, de 13 h à 14 h 30
26 mars, de 18 h 30 à 20 h

i Édifice Gilles-Grenier

Aucune inscription requise





Jardin communautaire

 Parc Émile-Asselin (51, rue Sauvé)

Le jardin communautaire municipal est situé au parc Émile-Asselin au 55, rue Sauvé. Le jardinage qu'on y pratique s'inspire des principes de la permaculture, c'est-à-dire que les engrais chimiques et les pesticides ne peuvent y être utilisés.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin du mois de mars. Une inscription par résidence est acceptée.

La priorité est accordée aux jardiniers de l'an dernier. Les lots vacants sont attribués selon l'ordre d'inscription. Les autres demandes sont placées sur liste d'attente.

Les frais d'inscription sont de 20\$. Cette contribution soutient l'entretien et la gestion du jardin.

Pour s'inscrire:
loisirs@les-coteaux.qc.ca
450 267-3531, poste 225



Plus d'information sur notre site
les-coteaux.qc.ca

Rappel

DEPUIS JANVIER

Recyclage aux 2 semaines

Collecte de recyclage le jeudi, aux deux semaines

4 MARS

Collecte des encombrants

Pour en bénéficier, prenez rendez-vous en ligne ou par téléphone avant 10 h le lundi précédant le jour de la collecte.

DU 15 NOVEMBRE AU 1^{er} AVRIL

Stationnement de nuit en bordure de rue

Avant de vous stationner la nuit, vérifiez si c'est permis! Appelez la ligne info-stationnement au 450 267-3531, poste 9, ou repérez la bannière sur notre site Web.



Consultez les détails
en ligne

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec) J7X 1A2

450 267-3531 | reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

 [mun.lescoteaux](https://www.facebook.com/mun.lescoteaux)

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi: 8 h à 12 h - 13 h à 16 h 30
Vendredi: 8 h à 12 h
Samedi et dimanche: fermé

Conception graphique

Duval design communication